

## Campus des métiers (suite)

Dans le bulletin n° 171 du 14 février, nous avons témoigné du quasi passage en force de la direction lors d'un CA au LP de St André de Cubzac (33) pour obtenir la labellisation Campus des métiers. Suite à cela, nos collègues SNUEP ont organisé une heure d'info syndicale à laquelle se sont rendus nos élus Paul Bousquet et Jérôme Jolivet. Plus de 30 collègues étaient présents, preuve de l'émotion provoquée par ce passage en force. Ci-dessous le témoignage de notre déléguée syndicale :

*“ Comment réagir à la détermination agressive du rectorat et de la Région à imposer l'apprentissage en LP ?*

*L'annonce faite au dernier CA de notre intégration à une labellisation Campus des métiers, nous a mis KO, il faut l'avouer. Lorsqu'on s'informe sur cette volonté politique, nous découvrons un monde antidémocratique axé sur le désengagement de l'état et la toute puissance des entreprises.*

*Nous luttons avec les armes que nous possédons encore, la diffusion à grande échelle de l'information, notre droit de siéger et de nous exprimer aux différentes instances où nous pouvons encore être représenté. Dans cette perspective d'avenir incertaine, notre vigilance est d'autant plus vive et constante.*

*Nous ne lâchons rien. Nous allons nous battre avec les armes légales contre une hiérarchie déloyale. Nous allons imposer le débat qui nous est refusé. Nous proposerons au CA une motion dénonçant la communication perverse de la direction et son entêtement irrévérencieux à nous imposer l'apprentissage au sein de notre établissement. Alors qu'il y a à peine un an, nous avons voté contre de manière démocratique et légale ! Leurs manœuvres sournoises sont intolérables. Et nous nous y opposerons sans relâche.”*

**Vivianne Girard**

P.S : Nous continuons ensemble le combat car nous avons relevé plusieurs irrégularités dans l'ensemble de la procédure qui a amené à la labellisation ! A suivre

### Ouverture du SIAM académique du 14 mars au 27 mars à 12h pour :

- Consultez les postes vacants ET postes **spécifiques** (vacants ou non)
- Consultez et éventuellement modifiez votre dossier
- Saisissez vos vœux de mutation

**Le SNUEP organise une série de réunions à partir du 15 mars 2017**

**Tous les documents à télécharger sur notre [Espace Mutations](#)**

## Dans le programme de François Fillon (suite)

→ François Fillon propose de "faire commencer la scolarité obligatoire à cinq ans au lieu de six". Vu comme ça nous nous pouvons qu'être d'accord avec une telle proposition. Mais cette mesure vise surtout à faire financer par l'Etat une année de maternelle du privé sous contrat.

→ " Dans les zones de revitalisation rurale et les zones urbaines sensibles, l'Etat soutiendra la création d'établissements publics ou **privés indépendants** et innovants".

→ " Il faut permettre à chaque élève de première et de terminale de se concentrer davantage sur les matières qui le prépareront le mieux à la suite de son parcours. Je veux revaloriser le baccalauréat en réduisant à 4 le nombre d'épreuves"

## Aide financière en faveur des jeunes apprentis : la générosité Républicaine n'a pas de limite !!

Un décret du 28 février 2017 crée une aide financière ponctuelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des apprentis de moins de 21 ans à la date de début d'exécution du contrat. Cette aide forfaitaire de 335 euros sera versée par l'Etat aux apprentis recrutés entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017. Le décret fixe les conditions ainsi que les modalités d'attribution et de versement.

[Consulter le décret n°2017-267 du 28.2.17](#)

## Fusion des Bac Pro Commerce et Vente

Le texte du bac pro commerce vente à été retiré de l'ordre du jour du prochain CSE (Conseil supérieur de l'Education). La DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire) n'a pas donné de précision concernant la reprogrammation de ce point à l'ordre du jour d'un prochain CSE.

## Revalorisation du point d'indice

[Note de service n° 2017-029 du 8 février 2017](#) relative à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er février 2017 (BOEN n°9 du 2 mars 2017).

En application des dispositions du décret du 25 mai 2016, la valeur du point d'indice de la fonction publique est augmentée de 0,60 % à compter du 1er février 2017. En conséquence, la valeur annuelle du point d'indice sera respectivement portée à 56,2323 €.

Cette augmentation emporte également, avec effet aux mêmes dates, la revalorisation des taux et des montants des indemnités qui sont indexées sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

S'agissant des impacts sur les indemnités indexées, la table TPI N a été mise à jour (voir le BO ci-dessus).

## **La répartition par région académique des 500 nouvelles formations : Déclarations du Ministère de l'EN.**

Le ministère de l'Éducation nationale a donné, le lundi 6 mars 2017, la répartition par région académique des formations créées dans le cadre du plan 500. Le ministère précise qu'une formation sur cinq est "prévue en apprentissage ou en parcours mixte scolaire/apprentissage". Les CAP représentent 14 % de ces formations et les bacs professionnels 22 %, "ciblés sur les métiers de demain et les métiers en tension".

Suite à un déplacement dans un lycée professionnel de Tours, la ministre de l'Éducation nationale a précisé que les 500 formations en lycée professionnel en alternance annoncées par François Hollande en janvier 2016. Ces formations sont "ciblées sur les métiers de demain et les métiers en tension, du CAP au BTS" et ouvriront à la rentrée 2017.

"Près de 70% de ces nouvelles formations conduisent à des diplômes nationaux, préparées en lycée professionnel (CAP, baccalauréat professionnel, BTS). Elles sont complétées par des certifications complémentaires qui constituent, dans une logique d'insertion professionnelle, une réponse souple et adaptée à un besoin de spécialisation ou de formation à un métier émergent. Plus d'une formation sur cinq est prévue par apprentissage ou en parcours mixte scolaire/apprentissage", précise le ministère. On compte en fait 30% de BTS, 22% de bac pro, 14% de CAP et un tiers de mentions complémentaires ou de formations complémentaires d'initiative locale.

Région académique	BTS	Bac pro	CAP	MC	FCIL	Autres	Total
Aix-Marseille-Nice	14	15	7	1	2	2	41
Besançon-Dijon	5	5	2	0	0	8	20
Bordeaux-Limoges-Poitiers	23	15	11	12	22	0	83
Bretagne	17	2	5	3	2	2	31
Caen-Rouen	6	5	0	5	0	0	16
Corse	1	1	0	0	0	0	2
Guadeloupe	2	0	0	0	0	0	2
Guyane	0	0	2	0	0	1	3
La Réunion	5	2	0	1	0	0	8
Lille-Amiens	23	6	11	9	8	10	67
Lyon-Grenoble-Clermond-Ferrand	9	9	7	8	15	1	49
Martinique	1	0	0	0	2	0	3
Nancy-Metz-Strasbourg-Reims	9	5	1	4	10	0	29
Nantes	7	5	7	6	4	0	29
Orléans-Tours	8	5	4	0	0	0	17
Paris-Créteil-Versailles	19	30	11	11	14	4	89
Toulouse-Montpellier	0	3	2	2	0	0	7
<b>Total</b>	<b>149</b>	<b>108</b>	<b>70</b>	<b>62</b>	<b>79</b>	<b>28</b>	<b>496</b>
<b>Total en %</b>	<b>30,04</b>	<b>21,77</b>	<b>14,11</b>	<b>12,50</b>	<b>15,93</b>	<b>5,65</b>	<b>100,00</b>

## **Les 500 nouvelles formations : pour la Nouvelle Aquitaine, la réalité n'a rien à voir avec les déclarations.**

Les déclarations du MEN méritent des précisions car elles ne correspondent pas à la réalité. Nous prenons par exemple l'évolution du **Bac Pro** dans la grande Région à la rentrée 2017, la démarche consistant à comparer les données du ministère (dossier de presse du 6 mars 2017) et celles de la carte des formations votée lors de la plénière CREFOP du 17 novembre 2016 :

➔ Le ministère déclare la création de 15 formations en Bac Pro dont 1/5 en apprentissage. Cela se traduit par 12 créations sous statut scolaire et 3 en apprentissage.

➔ Regardons maintenant le contenu de la carte des formations votée lors du plénier CREFOP du 17 novembre 2016 :

- 6 augmentations de capacité, sans aucune précision.
- 2 créations sous statut scolaire
- 4 Fermetures
- 1 réduction de capacité, mais en réalité il s'agit d'une fermeture d'une division car la capacité passe de 60 à 30.
- 3 transformations de Bac pro par un autre Bac pro.
- 3 transformations de CAP en Bac Pro

D'après ces données, nous constatons qu'on est loin, très loin de ce qui est avancé par le ministère.

Mais pas seulement, car c'est encore une fois l'apprentissage qui profite d'un tel plan présenté comme un moyen pour valoriser l'enseignement professionnel public. Ainsi, 12 Bac Pro seront ouverts en apprentissage à la rentrée 2017, ce qui a amené la FSU à voter contre cette carte des formations lors de la plénière CREFOP du 17 novembre 2017. Et c'est la seule fédération ou confédération syndicale à l'avoir fait !

Nous notons par ailleurs l'ouverture en LP de nombreuses formations non pérennes : FCIL et MC. Les FCIL, qui sont des formations non diplômantes, correspondent à des demandes particulières d'entreprises et sont dans une logique totalement adéquationniste formation/emploi (comme dans le Campus des métiers) ! Nous retrouvons cette logique sur la totalité de la carte, ou pour chaque ouverture est bien précisé le besoin en emploi. Si l'insertion professionnelle est une préoccupation essentielle, elle ne peut se faire au détriment d'une formation plus générale et ambitieuse permettant à chaque jeune de se construire comme un citoyen de demain et de pouvoir envisager avec succès des reconversions professionnelles choisies. Les données sur l'insertion des jeunes, en France, produites en partie par le Céreq, ont permis d'établir que moins de 50 % des jeunes, quel que soit leur niveau de formation, accédaient à un emploi en lien avec leur formation.

## Les métiers "nouveaux" ou "en tension" d'après le Ministère de l'EN

- métiers de la sûreté/sécurité
- métiers industriels en tension (soudage, fibre optique, usinage, maintenance des équipements industriels, contrôle non-destructif, usinage à grande vitesse)
- aide à la personne
- énergies renouvelables
- numérique : diplômes (bac pro systèmes numériques, BTS Services informatiques aux organisations) ou formations complémentaires : modélisation des données du bâtiment (BIM), simulation numérique dans les métiers du soudage, mise en œuvre objets connectés et services à distance pour l'aide à la personne, FCIL interprétation de données digitales, e-commerce, codage, hyperfréquence
- colorations locales de diplômes existants (problématiques des milieux chauds et humides pour BTS Bâtiment et fluides-énergie, coloration œnotourisme du BTS tourisme, en lien avec un projet régional et le ministère de l'agriculture)
- logistique.

**NDLR** : on « remercie très sincèrement » tous ceux qui ont « agi sans répit » pour fermer de telles formations dans nos établissements (soudage, maintenance, usinage...) ou ne pas en ouvrir (énergies renouvelables). De grands visionnaires !!!

### Un mail envoyé par le Rectorat de Lille aux enseignants

C'est un mail qui a immédiatement fait réagir. Il a été envoyé par le **rectorat de Lille** aux enseignants et révélé par Franceinfo. Il commence ainsi : "*En raison de l'élection présidentielle, et des élections législatives, vous voudrez bien, selon l'usage, vous abstenir de participer à toute manifestation ou cérémonie publique susceptible de présenter un caractère pré-électoral*".

"*On a trouvé ça choquant*, déclare une collègue à Franceinfo. *Sans même participer activement, on nous interdisait d'écouter quoi que ce soit qui ait un lien avec la vie politique.*" Le mail est d'autant plus étonnant que le "devoir de réserve" n'a jamais concerné les enseignants mais plutôt leur hiérarchie.

"*Les enseignants ont le droit de s'exprimer, de participer à une campagne. Nous pouvons aussi nous présenter sur des listes électorales et soutenir des candidats*", précise Francette Popineau du SNUIPP-FSU. Le rectorat de **Lille** plaide une "**erreur**" et dit vouloir renvoyer un mail correctif. Suite à ce mail, le **ministère de l'Éducation nationale** a été obligé de rappeler également que les enseignants étaient libres de s'exprimer publiquement dans le débat politique en dehors de leurs heures de classe. Pourquoi, on aurait des craintes à avoir..... ???

27 au 31 mars 2017

6<sup>e</sup> Congrès national  
Bourges 2017



**VALORISER  
L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
UNE EXIGENCE SOCIALE**